

discussions on the subject which had already taken place. It was for that reason, therefore, that he had not referred at length to the Egyptian draft resolution. He had no objection, however, to an addition being made to the report, if the Assembly so desired.

Mr. CHAUMONT (France) concurred in the Egyptian representative's view regarding the report under consideration. Many delegations, including his own, had supported the Egyptian draft resolution, and he considered it only fair that their views should be reflected in the report.

He paid a tribute to the Egyptian representative for his decision not to re-submit his draft resolution to the Assembly, and supported his request for an addition to the report.

The PRESIDENT ruled that the report of the Sixth Committee could not be altered, and suggested that the Egyptian representative's statement should be included in the Assembly's records.

The President's proposal was adopted.

Mr. MATTES (Yugoslavia) stated that many delegations were of opinion that the practice should be resumed of submitting Committee reports for the approval of the Committee concerned, before presentation to the General Assembly. The present instance served to illustrate the necessity for so doing.

The draft resolution (A/749) was adopted unanimously.

The meeting rose at 5.55 p.m.

HUNDRED AND SEVENTIETH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 4 December 1948, at 10.30 a.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

95. Chapter II of the report of the Economic and Social Council : re- ports of the Second and Fifth Com- mittees (A/737 and A/745)

Mr. MOE (Norway), Rapporteur of the Second Committee, submitted that Committee's report (A/737) and read the relevant draft resolutions.

The second part of that report dealt in particular with various aspects of economic reconstruction in different parts of the world and the

que des débats très longs s'étaient déjà déroulés à ce sujet. C'est pour cela qu'il n'a pas traité en détail du projet de résolution de l'Égypte. Toutefois, si l'Assemblée le désire, il est prêt à compléter le rapport en ce sens.

M. CHAUMONT (France) partage l'opinion exprimée par le représentant de l'Égypte au sujet du rapport. De nombreuses délégations, notamment celle de la France, ont appuyé le projet de résolution de l'Égypte. Il estime qu'il ne serait que juste que leurs opinions soient exprimées dans le texte du rapport.

M. Chaumont rend hommage au représentant de l'Égypte qui n'a pas présenté de nouveau devant l'Assemblée son projet de résolution, et appuie sa demande tendant à ce qu'il soit ajouté une mention au rapport.

Le PRÉSIDENT décide qu'on ne peut apporter aucun changement au rapport de la Sixième Commission, et propose de consigner la déclaration du représentant de l'Égypte dans les comptes rendus de l'Assemblée.

La proposition du Président est adoptée.

D'après M. MATTES (Yougoslavie), plusieurs délégations sont d'avis qu'on devrait revenir à la procédure qui consiste à soumettre les rapports des Commissions à l'approbation de la Commission intéressée avant de les présenter à l'Assemblée générale. Le cas présent démontre qu'il est nécessaire de procéder ainsi.

Le projet de résolution (A/749) est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h. 55.

CENT-SOIXANTE-DIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 4 décembre 1948, à 10 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

95. Chapitre II du rapport du Conseil économique et social : rapports des Deuxième et Cinquième Commis- sions (A/737 et A/745)

M. MOE (Norvège), Rapporteur de la Deuxième Commission, présente le rapport de cette Commission (A/737) et donne lecture des projets de résolution correspondants.

La deuxième partie de ce rapport traite en particulier des divers aspects de la reconstruction économique dans différentes parties du monde et

Committee's duty in the matter. Of the various draft resolutions proposed, four had been approved by the Committee and had been reproduced in the report.

The third part of the report contained a summary of the Committee's discussions on these resolutions.

The Rapporteur drew the Assembly's attention to paragraph 34. The representative of Iraq had proposed the addition of a paragraph stating that the General Assembly endorsed resolution 167 (VII) of the Economic and Social Council and expressed the hope that the International Bank for Reconstruction and Development would take immediate steps to facilitate the granting of development loans.

The Polish representative had proposed to modify the Iraqi amendment so that it might include a specific reference to loans to countries devastated by the war and might also state that the Bank had not undertaken the measures necessary to co-operate in the economic development of the under-developed and war-devastated countries. Paragraph 34 of the report gave the results of the discussion which took place on that occasion.

Mr. Moe drew attention to paragraph 36 of the report which requested the Secretary-General to prepare, in consultation with the specialized agencies, a report to the Economic and Social Council on the steps taken by the Secretariat and the specialized agencies to consider the whole problem of the economic development of under-developed countries. It had been proposed that this paragraph should form part of the resolution, but later it was decided merely to include it in the report.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur, of the Fifth Committee, read that Committee's report (A/745).

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that his delegation had repeatedly expressed the opinion that the Economic and Social Council refused to give serious consideration to current international economic problems and especially to that of the economic reconstruction of war-devastated countries and the economic development of under-developed countries.

Draft resolution A of the Second Committee recommended the Economic and Social Council to give further and urgent consideration to the problem of the economic development of under-developed countries. The USSR delegation thought that that draft resolution, though

du rôle qu'il appartiendrait à la Commission de jouer en cette matière. Des divers projets de résolutions proposés, quatre ont été approuvés par la Commission et sont reproduits dans le rapport.

La troisième partie du rapport contient le résumé des débats qui ont eu lieu à la Commission au sujet de ces résolutions.

Le Rapporteur attire l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 34. Le représentant de l'Irak avait proposé un paragraphe supplémentaire aux termes duquel l'Assemblée générale ferait sienna la résolution 167 (VII) du Conseil économique et social et exprimerait l'espoir de voir la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prendre des mesures immédiates afin de faciliter l'octroi de prêts destinés à favoriser le développement.

Le représentant de la Pologne avait proposé de modifier l'amendement de l'Irak de façon qu'il fasse mention expresse des prêts à accorder aux pays dévastés par la guerre et précise également que la Banque n'a pas pris les mesures nécessaires pour collaborer au développement économique des pays insuffisamment développés et des pays dévastés par la guerre. Le paragraphe 34 du rapport est la conclusion de la discussion qui s'engagea alors.

M. Moe attire l'attention sur le paragraphe 36 du rapport, qui invite le Secrétaire général à élaborer, en consultation avec les institutions spécialisées, un rapport adressé au Conseil économique et social et portant sur les mesures prises par le Secrétariat et par ces institutions à l'effet d'étudier l'ensemble du problème du développement économique des pays insuffisamment développés. On avait proposé que ce paragraphe soit compris dans la résolution; il a été ensuite décidé de l'insérer simplement dans le rapport.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, donne lecture du rapport de cette Commission (A/745).

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'à maintes reprises sa délégation a exprimé l'opinion que le Conseil économique et social refusait d'examiner sérieusement les problèmes économiques internationaux actuels et, au premier chef, le problème du relèvement de l'économie des pays qui ont souffert de la guerre et celui du développement économique des pays insuffisamment développés.

Le projet de résolution A de la Deuxième Commission recommande au Conseil économique et social de continuer d'urgence l'examen du problème du développement économique des pays insuffisamment développés. La délégation de l'URSS estime que ce projet de résolution,

worded in general terms, should spur on the Economic and Social Council to give serious attention to current international economic problems, particularly those of the economic reconstruction of war-devastated countries and the economic development of under-developed countries, and for that reason it intended to vote in favour of the draft resolution.

At the same time, Mr. Arutiunian drew the Assembly's special attention to paragraph 4 of the draft resolution which expressed the hope that the Bank would take immediate steps to facilitate the early grant of loans for the economic development of countries, particularly of economically under-developed countries. The USSR delegation thought that special mention should have been made in that paragraph of the fact that the Bank, since its establishment, had not devoted sufficient attention to the problem of the economic development of under-developed countries.

The Bank was known to be a tool of the foreign policy of the United States of America. That was an abnormal situation for an international organization, but it explained why, instead of pursuing a broad policy of financial assistance to countries all over the world, the Bank had mainly concentrated on financing certain countries already developed from the economic point of view. It had given precedence to political considerations and not to economic ones as required by the United Nations Charter, and exercised discrimination against many countries, particularly those of Eastern Europe.

Paragraph 4 of the draft resolution ignored those serious defects and flagrant violations of the principles of the United Nations by the International Bank. The USSR delegation did not ignore them; however, as the draft resolution contained positive recommendations which might stimulate the Economic and Social Council to accomplish useful work in international economic co-operation, it would vote in favour of resolution A.

Mr. CHAUVET (Haïti) recalled, that in the course of its proceedings, the Second Committee had recognized the great importance of providing economically under-developed countries with technical assistance to enable them to contribute more fully to the need of world economic consumption.

The under-developed countries were not among those due to receive aid under the Marshall Plan, which was designed exclusively

bien que rédigé en termes généraux, doit pousser le Conseil économique et social à accorder une attention sérieuse aux problèmes économiques internationaux d'actualité et notamment aux problèmes de la reconstruction économique des pays dévastés par la guerre, ainsi qu'au développement économique des pays arriérés, et c'est pourquoi la délégation de l'URSS votera en faveur de ce projet de résolution.

En même temps, M. Aroutiounian attire tout spécialement l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de ce projet de résolution où est exprimé le vœu que la Banque prenne des mesures immédiates afin de faciliter l'octroi rapide de prêts pour le développement économique des pays, en particulier ceux qui sont insuffisamment développés. La délégation de l'URSS estime que, dans ce paragraphe, il aurait fallu en premier lieu noter que la Banque, depuis sa création, n'a pas accordé une attention suffisante au problème du développement économique des pays insuffisamment développés.

On sait que la Banque est, en fait, une arme de la politique extérieure des États-Unis d'Amérique. C'est là une situation anormale pour une organisation internationale, mais cela explique pourquoi, au lieu de poursuivre une large politique d'aide financière aux pays de toutes les parties du monde, elle s'est surtout attachée au financement de certains pays déjà développés du point de vue économique. La Banque internationale a placé en premier lieu des considérations d'ordre politique et non d'ordre économique, comme l'exigeait la Charte des Nations Unies. Elle a poursuivi une politique de discrimination à l'égard de nombreux pays, notamment de l'Europe orientale.

Le projet de résolution, et notamment le paragraphe 4, passe sous silence ces graves défauts, ces violations grossières par la Banque internationale des principes de l'Organisation des Nations Unies. La délégation de l'URSS s'en rend compte; cependant, étant donné que le projet de résolution contient des dispositions positives qui peuvent inciter le Conseil économique et social à faire œuvre utile dans le domaine de la coopération économique internationale, elle votera en faveur du projet de résolution A.

M. CHAUVET (Haïti) rappelle que, au cours des travaux de la Deuxième Commission, il est apparu comme éminemment souhaitable d'apporter aux nations dont l'économie est insuffisamment développée une aide technique grâce à laquelle la contribution de ces nations à la satisfaction des besoins de la consommation mondiale deviendra plus complète.

Les pays insuffisamment développés ne sont pas compris parmi les bénéficiaires du plan Marshall qui est exclusivement destiné à per-

for the economic reconstruction of war-devastated countries. Hence they could only count on the help of the International Bank for Reconstruction and Development and, above all, on private capital. But those in a position to invest private capital were uneasy at the present world situation and on account of the hostility shown towards them in certain countries, either as a result of the war or because of the present political and social trends which had developed; their attitude was therefore one of great reserve; as a result, world economic development was in danger of being held up.

The United Nations, being concerned to improve the standard of living throughout the world and considering that its efforts to do so would contribute to the maintenance of peace, could not remain indifferent to that regrettable situation. Various means should be sought to attract capital which was being held back from investment, and those means should be examined at the next session of the Assembly. Provisions adopted as a result of that examination might lead to the signature of a kind of covenant of guarantee between the nations concerned ensuring private credit with the security necessary for the long-term investments needed for the exploitation of undeveloped resources.

The extensive areas of economic stagnation caused by the war ought to provide scope for considerable expansion. The policy of opening State credits was only an inadequate temporary measure. The prolonged dearth of private capital worsened the plight of those nations whose economic development had lagged behind modern technical methods and that fact aggravated the present world crisis all the more.

It ought to be the task of the Economic and Social Council to consider what reciprocal guarantees could be offered to dispel both the hesitation of capitalists who feared that nationalisation of private undertakings and the anxieties of nationalist Governments who feared the domination of monopolistic capital.

After the United Nations economic mission, now in Haiti, had issued its report, the delegation of Haiti would consider the advisability of placing that question upon the agenda of the next General Assembly. Meanwhile, it would be pleased to vote in favour of the report just submitted by the Second Committee.

Mr. REY (Belgium) said that the Belgian delegation favoured the principle of economic assistance to the under-developed countries and

mettre aux pays atteints par la guerre de restaurer leur économie. Elles ne peuvent donc compter que sur le concours de la Banque internationale pour le développement et la reconstruction, et surtout sur les capitaux privés. Or, ceux qui seraient en mesure d'investir des capitaux privés, préoccupés par la conjoncture mondiale et par les atteintes dont ces capitaux sont l'objet dans certains pays du fait, soit de la guerre, soit des courants politiques et sociaux qui s'y manifestent, demeurent très réservés. Cela risque d'entraver le progrès économique de l'univers.

L'Organisation des Nations Unies, préoccupée comme elle l'est d'améliorer le niveau de vie dans le monde et considérant que cet effort doit contribuer au maintien de la paix, ne peut se désintéresser de cette situation regrettable. Il convient de rechercher les divers moyens d'attirer les capitaux qui se dérobent à l'investissement. Ces moyens mériteraient d'être examinés au cours de la prochaine session de l'Assemblée. Les dispositions adoptées à la suite de cet examen pourraient aboutir à la signature, entre les nations intéressées, d'une sorte de pacte de garantie assurant au crédit privé la sécurité nécessaire aux investissements à long terme que réclame la mise en valeur des ressources insuffisamment exploitées.

Les vastes secteurs de stagnation économique que la guerre a créés devraient ouvrir un champ d'expansion considérable. La politique d'ouverture de crédits d'État ne constitue qu'une aide provisoire insuffisante. La carence des capitaux privés, en se prolongeant, accentue le malaise au sein des nations qui n'ont pas atteint un développement économique compatible avec les moyens de la technique moderne et aggrave d'autant la crise mondiale actuelle.

Il appartiendrait au Conseil économique et social d'envisager quelles pourraient être les garanties qui seraient offertes réciproquement afin que disparaissent en même temps l'hésitation des capitalistes qui craignent la nationalisation des entreprises privées et les inquiétudes des Gouvernements nationalistes qui redoutent l'emprise des capitaux accapareurs.

La délégation de Haïti, à la suite du rapport que fera la mission économique des Nations Unies actuellement à Haïti, étudiera l'opportunité de demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. En attendant, elle votera avec la plus grande satisfaction les résolutions qui viennent d'être soumises par la Deuxième Commission.

M. REY (Belgique) déclara que la délégation de la Belgique est favorable au principe de l'assistance économique aux pays moins déve-

would vote in favour of the draft resolutions proposed by the Second Committee.

He wished however to draw the Assembly's attention to the budgetary implications of such resolutions. The Belgian delegation did not accept the Fifth Committee's proposals and would endeavour to bring the estimates down to a more reasonable level before the vote on the second reading of the budget.

The Assembly had before it three different budgetary proposals. The first, based on an estimate from the Secretary-General, provided for an expenditure of 348,000 dollars. The second (A/745), which had been finally adopted by the Fifth Committee, provided for an expenditure of 288,000 dollars. The third (A/735), also before the General Assembly, was that of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions, which proposed to keep expenditure for 1949 down to the sum of 85,000 dollars. The Belgian delegation thought the latter proposal was the most reasonable and should be the one adopted.

The United Nations budget for 1948 had amounted to 35 millions dollars; the present estimates for 1949 were 45 millions dollars. That represented a very considerable increase, just at a time when Member States were having to face additional burdens—in particular fiscal ones—and when it was, therefore, reasonable that they should be seeking to limit their expenses.

Moreover, the circumstances in which the Fifth Committee had decided not to follow the proposals of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions were somewhat peculiar. The Fifth Committee had adopted its resolution by 26 votes to 11, with 10 abstentions. Examination revealed that the countries which constituted this majority of 26 votes together contributed 10.23 per cent of the United Nations budget, whereas the countries which had voted against or had abstained, thus indicating their wish to lessen the budget of 1949, were countries whose combined contribution amounted to nearly 90 per cent of the total. Those who had taken the decisions involving expenses were not the ones who bore them.

The Belgian delegation considered that to be an abnormal, in truth, a dangerous situation. Belgium felt itself to be in a good position to make that comment, as it paid an average contribution. It felt that the day would come when it would be necessary to change the rules

loppés et votera en faveur des projets de résolutions proposés par la Deuxième Commission.

M. Rey désire toutefois attirer l'attention de l'Assemblée sur les incidences budgétaires de telles résolutions. La délégation belge n'accepte pas les propositions faites par la Cinquième Commission et, avant le vote qui aura lieu à l'occasion de la seconde lecture du budget, elle s'efforcera de ramener ces propositions budgétaires à un niveau plus raisonnable.

L'Assemblée est en présence de trois propositions budgétaires différentes. La première découle d'une prévision du Secrétaire général et prévoit une dépense de 348.000 dollars. La deuxième, qui a été adoptée finalement par la Cinquième Commission, prévoit une dépense de 288.000 dollars (A/745). La troisième proposition, également soumise à l'Assemblée générale (A/735), est celle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui propose de s'en tenir, pour l'année 1949, à une dépense de 85.000 dollars. La délégation de la Belgique pense que cette dernière proposition est la plus raisonnable et celle qu'il convient d'adopter.

En effet, le budget de l'Organisation, qui atteignait pour l'exercice 1948 un montant de 35 millions de dollars, s'élève pour l'exercice 1949, selon les prévisions actuelles, à 45 millions de dollars. Cela représente une augmentation très considérable, à un moment où, précisément, les États Membres doivent faire face à des charges supplémentaires — notamment à des charges fiscales — plus lourdes, et où, par conséquent, il est raisonnable qu'ils cherchent à limiter leurs dépenses.

D'autre part, c'est dans des circonstances assez singulières que la Cinquième Commission a décidé de s'écarter des propositions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La Cinquième Commission a adopté sa résolution par 26 voix contre 11, avec 10 abstentions. Or, si l'on examine quels sont les pays qui ont constitué cette majorité de 26 voix, on constate que ces pays versent au total 10,23 pour 100 des contributions au budget de l'Organisation, tandis que les pays qui ont voté contre ou se sont abstenus et qui, par conséquent, ne sont pas désireux d'imposer une charge aussi lourde au budget de 1949, représentent des pays qui versent à eux tous près de 90 pour 100 des contributions. Ceux qui décident les dépenses ne sont donc pas les mêmes que ceux qui les supportent.

La délégation belge estime que c'est là une situation anormale, voire malsaine. Comme la Belgique paie une contribution moyenne, elle se croit bien placée pour présenter cette observation. Elle pense qu'il faudra modifier un jour le régime de vote en matière budgétaire de

of voting on the budget, so as to take account, not completely but at least to some extent, of the size of the contributions paid by States, to avoid the repetition of that situation when those who incurred expenditure bore but a slight part of it.

The Belgian delegation considered that general agreement should be reached on the adoption of the recommendations of the Advisory Committee during the second reading of the budget in the Fifth Committee. With that reservation, it would vote for the draft resolutions submitted by the Second Committee.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) feared that a cursory examination might give the impression that the work done by the Second Committee during the present session of the Assembly had been unimportant.

The draft resolutions submitted by that Committee were, it was true, few in number and only four of them related to the main item of its agenda, chapter II of the report of the Economic and Social Council.

Such an impression would be far removed from fact. The Second Committee had, in reality, undertaken very important work; the discussions in the Committee had been on a high technical level; they had concerned questions of vital importance to all Member States and of considerable importance to the United Nations itself.

The Second Committee had devoted a good deal of its work to consideration of general trends in world economy. Measures taken by the Economic and Social Council had been studied in detail and discussed at an intellectual level and in a remarkable spirit of responsibility and constructiveness. It had been the first time that questions concerned with international trade had been discussed in an international body where all Member States of the Organization and all the countries of Eastern Europe had been represented.

The acute problem of food shortage had also been carefully studied and the Committee had devoted long and important meetings to the fundamental question of economic development. The four draft resolutions now before the Assembly were a concrete proof of the Committee's desire that the United Nations should take organized and effective action to promote economic advancement of under-developed areas of the world.

The main reason why the Second Committee had not considered it necessary to submit

façon à tenir compte, non pas complètement, mais au moins dans une certaine mesure, de l'importance des contributions payées par les États, afin que l'on n'aboutisse plus à cette constatation que ceux qui engagent les dépenses sont à peine appelés à les supporter.

La délégation belge estime qu'un accord général devrait se réaliser à la Cinquième Commission, lors de l'examen du budget en seconde lecture, pour l'adoption des propositions du Comité consultatif. C'est sous cette réserve qu'elle votera en faveur des projets de résolutions présentés par la Deuxième Commission.

M. SANTA CRUZ (Chili) craint qu'un examen superficiel des travaux effectués par la Deuxième Commission au cours de l'actuelle session de l'Assemblée puisse donner l'impression que ces travaux ont été peu importants.

Les projets de résolution que présente cette Commission sont, en effet, peu nombreux et quatre d'entre eux seulement correspondent au point essentiel de son ordre du jour, le chapitre II du rapport du Conseil économique et social.

Une telle impression serait fort éloignée de la réalité. La Deuxième Commission s'est livrée en fait à une activité extrêmement importante; les débats qui y ont eu lieu ont été d'un niveau technique élevé; ils ont porté sur des questions vitales pour l'ensemble des États Membres et d'une importance considérable pour l'Organisation des Nations Unies elle-même.

La Deuxième Commission a consacré une bonne partie de ses travaux à l'examen des tendances générales de l'économie mondiale. Les mesures prises par le Conseil économique et social ont été examinées en détail et discutées avec une élévation de pensée, un sens des responsabilités et un esprit constructif remarquables. C'était la première fois que, dans un forum international où se trouvaient représentés tous les États Membres de l'Organisation, étaient discutées, avec la participation de tous les pays de l'Est de l'Europe, les questions relatives au commerce international.

Le problème aigu de la pénurie de produits alimentaires a également été étudié avec soin et la Commission a consacré des séances longues et importantes au problème capital du développement économique. Les quatre projets de résolution dont l'Assemblée générale est actuellement saisie sont la preuve concrète de la volonté qu'a la Commission d'orienter l'Organisation des Nations Unies dans la voie d'une action organisée et effective en faveur du progrès économique des régions insuffisamment développées du globe.

Si la Deuxième Commission n'a pas estimé nécessaire de présenter à l'Assemblée d'autres

further concrete proposals to the Assembly, was its recognition of the fact that the proper bodies to give the necessary directives, the bodies the most qualified to carry out the tasks set forth in Chapter IX of the Charter, were the Economic and Social Council, its permanent functional commissions and, in particular, its regional economic commissions. World public opinion should be made aware of the efforts the United Nations was making to establish and improve a system of international co-operation which, by solving, partially or completely, the widespread economic problems of the present day, might be able to remove or, at least, to lessen, the risk of war in the future.

The Second Committee had recommended the General Assembly to adopt four draft resolutions relating to economic development. The Chilean delegation, which had considered it its duty to support wholeheartedly any action of the United Nations intended to improve the economic structure of the under-developed countries and areas, hoped that the General Assembly would unanimously approve those proposals.

The Economic and Social Council would, in that way, be given terms of reference enjoining it to give further and urgent consideration to the whole problem of the economic advancement of under-developed countries, and to expedite the consideration of the establishment of an economic commission for the Middle East. Those terms of reference would undoubtedly be carried out promptly and eagerly. The Chilean delegation would consider it a duty, in the Economic and Social Council, to support, as much as it could, any measures taken on those lines.

Mr. Santa Cruz recalled that, at its first session, the General Assembly had already considered the question of technical assistance with a view to economic development, and had adopted resolutions 52 (I) and 58 (I). In that sphere, likewise, the Economic and Social Council had tried to follow the directives given to it by the General Assembly in those resolutions.

However, so far it had not been possible to provide any appreciable assistance in the economic field in view of the fact that the Secretary-General did not have the necessary financial resources at his disposal; consequently, the resolutions on the matter passed by the General Assembly and the Economic and Social Council had lacked practical value.

The resolutions at present before the General Assembly were intended to remedy that situation. They provided for the implementation of the objectives which had been affirmed by

propositions concrètes, c'est essentiellement parce qu'elle a reconnu que le Conseil économique et social, ses commissions techniques permanentes et particulièrement ses commissions économiques régionales, sont les organes appropriés pour donner les directives nécessaires et les plus qualifiés pour accomplir les tâches prévues au Chapitre IX de la Charte. L'opinion publique mondiale doit être informée des efforts que fait l'organisation des Nations Unies pour créer et perfectionner un système de coopération internationale qui, en apportant une solution totale ou partielle aux vastes problèmes économiques de l'heure présente, pourrait éliminer ou, du moins, diminuer les risques de guerre future.

La Deuxième Commission a recommandé à l'Assemblée générale l'adoption de quatre projets de résolution ayant trait à la question du développement économique. La délégation du Chili, qui a cru de son devoir d'encourager de toutes ses forces les activités de l'Organisation destinée à favoriser une modification de la structure économique des pays et des régions peu développées, espère que l'Assemblée générale approuvera à l'unanimité ces initiatives.

Le mandat ainsi donné au Conseil économique et social lui enjoindra de procéder d'urgence à un nouvel examen de l'ensemble des problèmes relatifs au progrès économique dans les pays peu développés, et d'accélérer l'étude de l'établissement d'une commission économique pour le Moyen Orient. Ce mandat sera certainement rempli avec zèle et promptitude. La délégation du Chili considérera comme une obligation d'appuyer, autant qu'elle le pourra, devant le Conseil économique et social, toutes mesures prises en ce sens.

M. Santa Cruz rappelle que l'Assemblée générale, au cours de sa première session, s'était déjà penchée sur la question de l'assistance technique en vue du développement économique, et avait adopté les résolutions 52 (I) et 58 (I). De même, le Conseil économique et social s'est efforcé de suivre, dans ce domaine, les directives que lui avait données, par ces résolutions, l'Assemblée générale.

Néanmoins, il n'a pas été possible jusqu'ici de fournir une assistance technique appréciable dans le domaine économique, du fait que le Secrétaire général ne disposait pas des moyens financiers nécessaires. Par conséquent, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur ce point ont manqué de valeur pratique.

Les résolutions dont l'Assemblée est maintenant saisie tendent à remédier à cette situation. Elles assurent la réalisation des desseins affirmés par l'Assemblée générale, et M. Santa Cruz

the General Assembly. Mr. Santa Cruz drew the attention of the representative of Belgium to that point. At the same time the resolutions contained instructions which had been carefully studied and worded. Account had been taken of realities regarding the ways and means of furnishing such technical assistance.

In order to make perfectly clear its desire that the plan should be carried out as soon as possible, the Second Committee had included in its report a paragraph giving its opinion on the services which should be supplied by the Secretary-General in 1949 in the field of technical assistance. That paragraph, if considered in the light of the indications given by the Secretary-General concerning the material possibilities of implementation, showed that the Committee had considered that there ought to be three missions and 90 scholarships in 1949. The Fifth Committee, however, after hearing the views of the Advisory Committee, had recommended an allocation of funds which would practically reduce the number of scholarships to 60. The representative of Chile was not entirely convinced by the budgetary arguments put forward in the Fifth Committee in favour of limiting the services of technical assistance during the first organizational stage which, to a certain extent, would be experimental, but he was bearing them in mind.

The representative of Belgium had stated that there were three proposals on the question of allocations before the General Assembly. In fact, however, there was only one, that of the Fifth Committee. The Secretary-General's estimates had served as a basis for the Fifth Committee's examination of the question, and so had the proposals of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions. The recommendations of the Fifth Committee had been adopted after a careful study, in which all relevant factors had been taken into account.

Mr. Santa Cruz could not accept the argument of the representative of Belgium that the total contributions of those who had voted for the recommendation represented only an inconsiderable percentage of the United Nations budget, and that, consequently, the recommendation was of little value.

The voting in the Fifth Committee had taken place on the basis of the juridical equality of States and not on the amounts contributed to the budget of the United Nations by the different countries. The representative of the United States, the Member State which was making the largest contribution, had never maintained such a view. If the representative of Belgium wished to re-open the discussion of that question during

attire l'attention du représentant de la Belgique sur ce point. En même temps, ces résolutions comportent des directives, soigneusement étudiées et formulées en tenant compte des réalités, sur la façon de fournir cette assistance technique et sur les modalités selon lesquelles elle doit être accordée.

Pour indiquer avec la plus grande clarté son désir de voir ce programme entrepris le plus rapidement possible, la deuxième Commission a fait figurer, dans son rapport, un paragraphe dans lequel elle fait état de son opinion en ce qui concerne les services que le Secrétaire général devra fournir, en matière d'assistance technique, au cours de l'année 1949. Ce paragraphe, étudié en tenant compte des indications données par le Secrétaire général sur les possibilités matérielles d'exécution, montre que la Commission a jugé utile de fixer à trois le nombre des missions et à 90 celui des bourses d'études, pour 1949. Mais la Cinquième Commission, après avoir entendu le Comité consultatif, a recommandé d'accorder des crédits qui, pratiquement, réduisent à 60 le nombre des bourses d'études. Le représentant du Chili prend en considération, sans toutefois être entièrement convaincu, les arguments d'ordre budgétaire qui ont été invoqués devant la Cinquième Commission pour limiter les services d'assistance technique pendant cette première étape de l'organisation de travail qui est, dans une certaine mesure, expérimentale.

Le représentant de la Belgique a déclaré que l'Assemblée avait à statuer sur trois propositions relatives aux crédits. Mais en fait il n'y en a qu'une, celle de la Cinquième Commission. Les prévisions du Secrétaire général ont servi de base à l'étude de la Cinquième Commission, ainsi que les propositions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La recommandation de la Cinquième Commission a été adoptée après une étude détaillée, et en tenant compte de tous les facteurs qui entrent en jeu.

M. Santa Cruz ne peut accepter la thèse du représentant de la Belgique, selon laquelle la somme des contributions de ceux qui ont voté en faveur de la recommandation ne représente qu'un pourcentage minime du budget de l'Organisation des Nations Unies, et qu'en conséquence cette recommandation n'a qu'une faible valeur.

Les votes au sein de la Cinquième Commission sont fondés sur l'égalité juridique des États et non sur la contribution des divers pays au budget des Nations Unies. Jamais le représentant des États-Unis, l'État Membre qui verse la contribution la plus élevée, n'a soutenu une telle thèse. Si le représentant de la Belgique entend, au cours de la seconde lecture du budget, discuter à nouveau cette question, les pays qui ont déjà

the second reading of the budget, the countries which had previously voted for the recommendation would defend their point of view — which had been adopted by democratic procedure — in two of the Main Committees of the General Assembly.

The representative of Chile was convinced that the General Assembly would finally approve the draft resolutions which had been unanimously adopted by the Second Committee.

The majority of under-developed countries were confronted with serious problems, some peculiar to certain countries, others, of a general nature, caused by delay in economic development. In the interests of world peace, immediate steps should be taken to find a solution to those various problems.

The existing world situation clearly showed the extent to which the economic crisis was responsible for political and social unrest. The present economic situation, which was just as likely to lead to war as other situations considered to be highly dangerous, could be improved by a marked increase in world production.

In order to achieve that increased production, countries needed equipment and machinery which were not being manufactured in sufficiently large quantities to meet the demand and which, in any case, had become more expensive and therefore more difficult to obtain. The countries in question also needed capital and trained man-power.

The United Nations could and should play an important part in that field; it was in a position to disseminate, on a universal scale, the knowledge required by certain countries and to generalize methods and modern technique.

The resolution for which Mr. Santa Cruz was asking approval, was a practical, realistic and rational programme, making for progress in economic development.

Mr. MACHADO (Brazil) stated that the question of procedure just raised by the representative of Belgium was of great importance. He had stated that he reserved his right to re-open, at the second reading of the budget in the Fifth Committee, the question of the necessary allocations for the implementation of draft resolution C submitted by the Second Committee. The delegation of Brazil believed that if the General Assembly adopted the report of the Fifth Committee now under consideration and which contained the draft resolution, the decision

voté précédemment en faveur de la recommandation défendront leur point de vue, et ce point de vue a été adopté conformément à la procédure démocratique par deux grandes Commissions de l'Assemblée Générale.

Le représentant du Chili est convaincu que l'Assemblée générale approuvera définitivement les projets de résolution qui ont été adoptés à l'unanimité par la Deuxième Commission.

La majorité des pays insuffisamment développés se trouve aux prises avec de graves problèmes; quelques-uns de ces problèmes sont particuliers à certains de ces pays; d'autres, de caractère général, proviennent d'un retard dans le développement économique. Dans l'intérêt même de la paix mondiale, il convient, pour résoudre ces différents problèmes, de prendre des mesures immédiates.

Il suffit d'observer la situation actuelle du monde pour se rendre compte à quel point la crise économique détermine des perturbations d'ordre politique et social. La situation économique actuelle, qui peut conduire à la guerre tout aussi facilement que d'autres situations considérées comme très dangereuses, pourrait s'améliorer grâce à une augmentation sensible de la production mondiale.

Pour réaliser cette augmentation, les pays ont besoin d'équipement et de machines qui ne sont pas fabriqués en quantité suffisante pour faire face à la demande et qui, en tout cas, ont subi une hausse de prix qui en rend l'acquisition difficile. Ces pays ont également besoin de capitaux et de main-d'œuvre qualifiée.

L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle important dans ce domaine; elle se trouve en mesure de diffuser sur le plan universel les connaissances dont certains pays ont besoin, de généraliser les méthodes et la technique moderne.

La résolution dont M. Santa Cruz demande l'approbation constitue un programme pratique, réaliste et raisonné, qui permettra de donner une impulsion au développement économique.

M. MACHADO (Brésil) déclare que le représentant de la Belgique vient de soulever une question de procédure d'une extrême importance. Il a indiqué, en effet, qu'il réservait le droit de revenir sur la question des crédits nécessaires pour assurer l'application du projet de résolution C présenté par la Deuxième Commission, au moment où la Cinquième Commission procédera à la seconde lecture du budget. La délégation du Brésil estime que, si l'Assemblée générale adopte le rapport de la Cinquième Commission qui lui est soumis et dans lequel figure ce projet, la

would be final and could not be reconsidered by the Fifth Committee.

A subsidiary organ of the United Nations could not re-open a decision of the General Assembly. The Assembly had all the necessary elements at its disposal, including knowledge of the political, economic and budgetary aspects of the question. Its decisions would be final. It was inadmissible that certain decisions taken by the General Assembly should be regarded as final in some cases and provisional in others. The delegation of Brazil therefore refused to admit that the decision for the adoption of the report of the Second Committee should be final, while the adoption of the budgetary provisions for that programme should be provisional.

Consequently the delegation of Brazil would not accept the Belgian delegation's suggestion, and considered that the meeting was faced with a most important question of procedure.

Mr. AUGENTHALER (Czechoslovakia) recalled that his delegation had supported the efforts of the Polish and other delegations in the Second Committee, and had itself presented a draft resolution (A/C.2/155) calling upon the International Bank for Reconstruction and Development to undertake immediate steps designed to extend its activities to under-developed or war-devastated countries, which had until then received no assistance. The efforts of the delegation of Czechoslovakia had not been successful. Although the draft resolutions proposed by the Second Committee dealt mainly with economic development, the delegation of Czechoslovakia would vote for them in order to show its sympathetic attitude towards the under-developed countries. It hoped that the resolutions of the Second Committee would also result in financial assistance being made available to the war-devastated countries.

Mr. WILGRESS (Canada) stated that his delegation had not intended to intervene in the discussion of the draft resolutions submitted by the Second Committee. As Chairman of the Fifth Committee, however, he thought he should say a few words on the question of procedure raised by the representative of Brazil.

He wished to point out that the views expressed by that representative on the powers and functions of the Fifth Committee were contrary to a ruling which he had himself given in his capacity as Chairman of that Committee; accord-

décision prise sera définitive et que la Cinquième Commission ne pourra revenir sur cette question.

Un organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies ne peut remettre en question une décision prise par l'Assemblée générale. L'Assemblée dispose actuellement de tous les éléments nécessaires et les aspects politiques, économiques et budgétaires de la question lui sont connus; la décision qu'elle prendra sera irrévocable. Il est impossible d'admettre que certaines décisions prises par l'Assemblée générale soient considérées comme définitives à certains égards et comme provisoires à d'autres. En conséquence, la délégation du Brésil se refuse à admettre que la décision tendant à adopter le rapport de la Deuxième Commission soit définitive et qu'en même temps l'adoption des dispositions budgétaires relatives à ce programme ait un caractère provisoire.

La délégation du Brésil se refuse donc à accepter la suggestion de la délégation belge et estime qu'on se trouve en présence d'une question de procédure de la plus haute importance.

M. AUGENTHALER (Tchécoslovaquie) rappelle que la délégation tchécoslovaque s'est associée aux efforts accomplis au sein de la Deuxième Commission par les délégations de la Pologne et d'autres États et a présenté un projet de résolution (A/C.2/155) demandant que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement prenne des mesures immédiates en vue d'étendre ses activités aux pays insuffisamment développés ou dévastés par la guerre qui n'ont jusqu'ici reçu aucune aide. Les efforts de la délégation tchécoslovaque sont restés sans résultat. Cependant, bien que les projets de résolution soumis par la Deuxième Commission concernent essentiellement le développement, la délégation tchécoslovaque votera en leur faveur pour témoigner sa sympathie à l'égard des pays insuffisamment développés. Elle espère que les résolutions de la Deuxième Commission auront également pour effet l'octroi d'une aide financière aux pays dévastés par la guerre.

M. WILGRESS (Canada) déclare que sa délégation n'avait pas l'intention d'intervenir dans la discussion des projets de résolution soumis par la Deuxième Commission. Cependant, en tant que Président de la Cinquième Commission, il lui semble nécessaire de dire quelques mots à propos de la question de procédure qu'a soulevée le représentant du Brésil.

M. Wilgress souligne que la thèse formulée par ce représentant à propos des pouvoirs et des fonctions de la Cinquième Commission est contraire à une décision qu'il a lui-même prise en qualité de Président de cette Commission, selon

ing to that ruling, the rules of procedure did not in any way limit the powers or functions of the Fifth Committee in its last reading of the budgetary estimates of the United Nations.

The Members of the General Assembly knew that the Fifth Committee had not completed its consideration of the budgetary estimates for 1949, and in view of that, Mr. Wilgress had ruled that when the time came for the Fifth Committee to make its final decision with regard to the budgetary estimates, it would be free to submit to the General Assembly any recommendation it might deem appropriate.

The PRESIDENT stated that when the budget came up for consideration, it would have to be approved at a plenary meeting. As the decisions of the fifth Committee were subject to the approval of the General Assembly, just like those of any other Committee, he thought it useless to discuss the matter further.

He would put to the vote draft resolution A on the economic development of under-developed countries (A/737).

Draft resolution A was adopted by 51 votes to none, with no abstentions.

The PRESIDENT read out the text of draft resolution B on the establishment of an economic commission for the Middle East.

Draft resolution B was adopted by 52 votes to none, with 1 abstention.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that his delegation recognized the right of the Secretary-General to organize, at the request of a Member of the United Nations, plans of economic development. The delegation of the Soviet Union thought it necessary to stress, in that connexion, the importance and appropriateness of the provisions contained in paragraph 4, sub-paragraph (d) of draft resolution C. According to those provisions, the technical assistance furnished would not be a means of foreign economic and political interference in the internal affairs of the countries concerned, and would not be accompanied by any considerations of a political nature; it would be given only to or through Governments and would be designed to meet the needs of the individual country concerned.

The delegation of the USSR considered, however, that the costs of the implementation of such a programme should be borne by the countries benefiting from such technical assist-

laquelle rien dans le règlement intérieur ne limite les pouvoirs ou les attributions de la Cinquième Commission en ce qui concerne l'examen en dernière lecture des prévisions budgétaires de l'Organisation.

Les Membres de l'Assemblée générale savent que la Cinquième Commission n'a pas encore achevé l'examen des prévisions budgétaires pour 1949, c'est en raison de cette circonstance que M. Wilgress avait décidé que, lorsque le moment serait venu pour la Commission de prendre une décision définitive sur ces prévisions budgétaires, elle aurait toute liberté de présenter à l'Assemblée générale les recommandations qu'elle jugerait opportunes.

Le PRÉSIDENT déclare que, lorsque le budget sera étudié, il devra, bien entendu, être approuvé en séance plénière. Les décisions de la Cinquième Commission étant soumises au contrôle de l'Assemblée au même titre que celles de toute autre Commission, le Président pense qu'il est inutile de prolonger la discussion en cours.

Il met aux voix le projet de résolution A, relatif au développement économique des pays insuffisamment développés (A/737).

Par 51 voix, le projet de résolution A est adopté.

Le PRÉSIDENT donne lecture du projet de résolution B sur la création d'une commission économique pour le Moyen Orient.

Par 52 voix, avec une abstention, le projet de résolution B est adopté.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation reconnaît que le Secrétaire général a le droit d'organiser, à la demande d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies, de programmes de développement économique. A cet égard, la délégation de l'Union Soviétique juge opportun de souligner l'importance et la justesse des dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 4 du projet de résolution C. Aux termes de ce paragraphe, l'assistance technique fournie ne constituera pas un prétexte d'ingérence économique ou politique de la part de l'étranger dans les affaires intérieures du pays intéressé et ne sera accompagnée d'aucune considération de caractère politique; elle ne sera donnée qu'aux Gouvernements ou par leur intermédiaire et devra répondre aux besoins du pays intéressé.

Cependant, la délégation de l'URSS estime que c'est aux pays qui bénéficieront de l'assistance technique qu'il appartient d'assumer les frais entraînés par la mise en application du pro-

ance. For that reason, his delegation was opposed to draft resolution C by the terms of which the United Nations would be supplying the necessary funds. It believed that the task of the United Nations was not to finance such schemes, but to provide, on an international level, impartial and highly qualified assistance. The United Nations was neither a bank nor a relief fund.

In conclusion, Mr. Arutiunian stated that the delegation of the USSR supported programmes of technical assistance as a matter of principle, but that it would, however, abstain from voting on draft resolution C.

The PRESIDENT then put draft resolution C to the vote.

A vote was taken by roll-call as follows.

Chile, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Chile, China, Colombia, Cuba, Denmark, Dominican Republic, Ecuador, Egypt, Ethiopia, France, Greece, Guatemala, Haiti, Honduras, India, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Norway, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Saudi Arabia, Sweden, Syria, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Bolivia, Brazil, Burma, Canada.

Abstaining : Czechoslovakia, Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic.

Draft resolution C was adopted by 47 votes, with 6 abstentions.

The PRESIDENT read out the text of draft resolution D.

Draft resolution D was adopted by 45 votes to 2, with 6 abstentions.

Mr. MACHADO (Brazil) noted that the question of procedure which he had raised had remained unanswered, and that no decision had been taken on the powers of the Fifth Committee. The delegation of Brazil therefore asked for a legal opinion on the matter.

He added that the question of technical assistance had been decided by the General Assembly and could not be re-opened by another Committee unless the General Assembly so decided.

gramme prévu. C'est pourquoi, cette délégation se refuse à approuver le projet de résolution C, aux termes duquel il incomberait à l'Organisation des Nations Unies de fournir les crédits nécessaires. Elle estime que la tâche de l'Organisation n'est pas de financer de telles entreprises, mais d'assurer, sur le plan international, une assistance impartiale et hautement qualifiée. L'Organisation des Nations Unies n'est ni une banque ni une caisse de secours.

En conclusion, M. Aroutiounan déclare que la délégation de l'URSS appuie, pour des raisons de principe, le programme d'assistance technique, mais s'abstiendra pourtant lors du vote du projet de résolution C.

Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution C.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Chili, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Équateur, Égypte, Éthiopie, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Arabie saoudite, Suède, Syrie, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada.

S'abstiennent : Tchécoslovaquie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie.

Par 47 voix, avec 6 abstentions, le projet de résolution C est adopté.

Le PRÉSIDENT donne lecture du projet de résolution D.

Par 45 voix contre 2, avec 6 abstentions, le projet de résolution D est adopté.

M. MACHADO (Brésil) fait observer qu'il n'a pas été donné de réponse à la question de procédure qu'il a soulevée et qu'aucune décision n'a été prise concernant les pouvoirs de la Cinquième Commission. La délégation du Brésil demande par conséquent un avis juridique sur ce point.

M. Machado ajoute que la question d'assistance technique a été tranchée par l'Assemblée générale et ne pourra faire l'objet de révision de la part d'une autre Commission, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

**96. Declaration of Old Age Rights :
report of the Third Committee
(A/751)**

The PRESIDENT, in the absence of the Rapporteur of the Third Committee, read the report and the draft resolution.

Mr. ARCE (Argentina) stated that the improvement of the conditions of the workers and of the humble ones, in general, had been a major concern of the Government of Argentina in the recent years and especially since the advent of the present regime. Beneficial social laws had been passed to take care of the needs of the working classes. Wages had been raised and living conditions improved.

But Argentina wished to go still further along the road of social reforms, and attempts were being made at the present time, to extend social security benefits to all; children were already protected through the contributions of their parents, and the aged through the rights which they had acquired in the course of their active life as workers. The current tendency to protect all children and all old people whether or not they fulfilled the requirements of the social security laws had received a great impetus as a result of the work of Mrs. Peron who had always shown untiring devotion to the cause of the poor and the needy.

In submitting the draft declaration of old age rights (A/C.3/213/Rev.1), the aim of the Argentine delegation had been to prove its interest in social reform and its desire to see the specialized agencies of the United Nations consider the measures for which Argentina had taken the initiative.

In conclusion, Mr. Arce expressed the hope that the General Assembly would adopt the draft resolution of the Third Committee on old age rights (A/751).

The draft resolution proposed by the Third Committee was adopted by 48 votes with 1 abstention.

97. International facilities for the promotion of training in public administration : report of the Fifth Committee (A/746)

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, read the report of that Committee and the draft resolution (A/746).

**96. Déclaration des droits des vieillards :
rapport de la Troisième Commission
(A/751)**

Le PRÉSIDENT, en l'absence du Rapporteur de la Troisième Commission, donne lecture du rapport et du projet de résolution.

M. ARCE (Argentine) déclare que l'amélioration du sort des travailleurs et, en général, des humbles, a été l'une des préoccupations essentielles du Gouvernement argentin au cours des dernières années et plus particulièrement encore depuis l'avènement du régime actuel. Des lois sociales bienfaisantes ont été promulguées en faveur des classes laborieuses. Les salaires ont été augmentés et les conditions de vie améliorées.

Mais l'Argentine désire aller plus loin encore dans la voie des réformes sociales et elle s'efforce en ce moment d'étendre à tous les bienfaits de la sécurité sociale, dont jouissent déjà les enfants, en raison des contributions versées par leurs parents, et les vieillards, en vertu des droits acquis au cours de la période active de leur vie de travailleurs. La tendance actuelle à protéger tous les enfants et tous les vieillards, qu'ils répondent ou non aux conditions prévues par les lois sociales, a reçu une grande impulsion de Mme Peron qui a toujours fait preuve d'un dévouement infatigable à l'égard des humbles et des nécessiteux.

En déposant le projet de déclaration des droits des vieillards (A/C.3/213/Rev.1), la délégation de l'Argentine a eu pour but de montrer l'intérêt qu'elle prenait aux réformes sociales, et le désir qu'elle ressentait de voir les organes spécialisés des Nations Unies étudier les mesures dont l'Argentine a pris l'initiative.

En conclusion, M. Arce exprime l'espoir que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution proposé par la Troisième Commission sur les droits des vieillards (A/751).

Par 48 voix, avec une abstention, le projet de résolution proposé par la Troisième Commission est adopté.

97. Mesures internationales propres à favoriser la formation professionnelle en matière d'administration publique : rapport de la Cinquième Commission (A/746)

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, donne lecture du rapport de cette Commission et du projet de résolution (A/746).

Mr. REY (Belgium) pointed out that the draft resolution had been adopted by a very small majority : 21 votes to 18. So far, therefore, it had not received the support of the majority of the States Members of the United Nations. Under those conditions, it would be advisable for the advocates and the opponents of the draft to express their views briefly.

The Belgian delegation was opposed to the draft resolution and hoped that the General Assembly would reject it. It recognized, however, the noble intentions which had prompted that proposal, and did not maintain that the draft was useless or that it was of no interest. It also wished to pay tribute to the expert work which had served as a basis for the draft. The Belgian delegation considered, however, that there were very serious objections of principle to that proposal.

The first of those objections was that the creation of an international centre for training in public administration did not seem to fall within the framework of the activities which the United Nations should undertake. If better international training for officials were involved the proposal might perhaps be accepted; even then it could be pointed out that there were other agencies better qualified than the United Nations to undertake that task, such as UNESCO, the International Institute of Administrative Science and the International Institute of Public Finance. What was involved, however, was the training of officials for service in their respective countries. The Charter contained no reference to activities of that kind. Article 1 of the Charter stated that the United Nations was to maintain international peace and security and develop friendly relations among nations, but its purpose was not to improve the internal services of each State. That was a very broad function for which the Organization was not intended.

The repercussions of such a precedent would be endless. If the United Nations set up an international centre for training in public administration to serve the needs of certain States, other States could request the establishment of international centres to train economists, financial experts, engineers, architects or doctors. The Organization would very soon be obliged to increase its budget tenfold or even a hundredfold. The Belgian delegation could not accept such a programme. It was of the opinion that the United Nations should not become a vast institution for social assistance and that functions of that kind really came within the purview of specialized agencies such as the International Labour Organisation, the World Health

M. REY (Belgique) fait remarquer que ce projet de résolution a été adopté à une très faible majorité : 21 voix contre 18. Il n'a donc pas réuni jusqu'à maintenant la majorité des États Membres de l'Organisation. Dans ces conditions, il serait utile que les partisans et les adversaires du projet fassent connaître brièvement leur point de vue.

La délégation de la Belgique est opposée à ce projet de résolution et souhaite que l'Assemblée générale le rejette. Toutefois, elle reconnaît la valeur de la pensée qui anime les auteurs de cette proposition et elle n'entend pas soutenir que ce projet est inutile ou qu'il ne présente aucun intérêt. Elle désire également rendre hommage au travail savant qui lui a servi de base. Mais elle estime que cette proposition soulève de sérieuses objections de principe.

La première de ces objections est que la création d'un institut international d'administration publique semble ne pas rentrer dans le cadre des activités qui doivent être entreprises par les Nations Unies. S'il s'agissait de donner à des fonctionnaires une meilleure formation internationale, peut-être pourrait-on accepter cette proposition; on pourrait cependant faire observer qu'il y a d'autres organismes mieux qualifiés que l'Organisation des Nations Unies pour entreprendre cette tâche, comme, par exemple, l'UNESCO, l'Institut international des sciences administratives et l'Institut international des finances publiques. Mais il s'agit de former des fonctionnaires en vue de fonctions à remplir dans leurs pays respectifs. Il n'est pas question, dans la Charte, d'activités de ce genre. D'après l'Article premier de la Charte, l'Organisation des Nations Unies doit maintenir la paix et la sécurité internationales et développer entre les nations des relations amicales, mais elle n'a pas pour but de réaliser le perfectionnement des services intérieurs de chaque État. C'est là une tâche très vaste pour laquelle l'Organisation n'a pas été conçue.

Les conséquences d'un tel précédent seraient sans limites. Si, pour répondre à certains États, l'Organisation créait un institut international d'administration publique, d'autres États pourraient demander la création d'instituts internationaux destinés à former des économistes, des financiers, des ingénieurs, des architectes ou des médecins. L'Organisation se verrait bientôt dans l'obligation de multiplier son budget par dix ou même par cent. La délégation de la Belgique ne peut accepter un tel programme. Elle estime que l'Organisation ne doit pas devenir une vaste institution d'assistance sociale et que des tâches de ce genre incombent en réalité à des organisations spécialisées, telles que l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de

Organization and the Food and Agricultural Organization.

In the second place, the Belgian delegation considered that for the time being the United Nations should concentrate its efforts on its principal activity, namely, its political activity. The state of international relations was far from satisfactory and the Organization should work principally to improve those relations, and not become a gigantic body which would deal with every problem except the achievement of peace in the world.

The representative of Belgium then put forward budgetary considerations. He did not think it commercial to view with anxiety the increase in the budget of the United Nations. He felt rather that it would be a sign of a commercial mind to be too liberal in creating agencies which would be set up by others than those who should bear the expense, as he had previously pointed out. He added, in that connexion, that in voting on expenditures, the Belgian delegation had never intended to propose the adoption of a system which would take into consideration the contributions paid by each State. As a matter of fact such a system would hardly be compatible with the political equality of States. The Belgian delegation merely requested some sort of adjustment as regards the fundamental inequality of States in the matter of expenditure and also that some partial account at least should be taken of the financial resources of the various Members of the United Nations.

Mr. Rey pointed out that the budget was constantly increasing. He particularly drew the attention of the General Assembly to the fact that all Member States, particularly those that had suffered invasion during the war, were experiencing budgetary difficulties. The Organization itself was obliged to make sacrifices. The previous week, appropriations had been refused for the registration of treaties, one of the functions assigned to the Organization by the Charter. If the United Nations did not have sufficient resources to carry out its obligatory functions, it was inappropriate to initiate additional activities which were not essential.

Finally, the United Nations was a young organization which had not yet acquired great authority in administrative matters and its administrative services were perhaps not yet functioning so perfectly as to have already become an example to the whole world.

The Belgian delegation was of the opinion that it would be wise to refer the matter back to the Economic and Social Council, the body

la santé ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

En second lieu, la délégation de la Belgique considère que, dans les temps actuels, l'Organisation doit concentrer ses efforts sur son activité principale, c'est-à-dire sur son activité politique. En effet, l'état des relations internationales est loin d'être satisfaisant et l'Organisation devrait travailler essentiellement à améliorer ces relations. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas devenir un organisme gigantesque où l'on s'occupera de tout, excepté de faire régner la paix dans le monde.

Le représentant de la Belgique présente ensuite des observations d'ordre budgétaire. Il estime que ce n'est pas faire preuve d'un esprit mercantile que de s'inquiéter du gonflement du budget de l'Organisation des Nations Unies. Il croit plutôt qu'il y aurait un certain mercantilisme à créer avec trop de générosité des organismes qui seraient fondés par d'autres que ceux qui doivent supporter les frais, ainsi qu'il l'a fait observer précédemment. Il ajoute, toutefois, à cet égard, que la délégation de la Belgique n'a jamais eu l'intention de proposer, pour le vote des dépenses, un système qui tiendrait compte des contributions versées par chaque État. Un pareil système, en effet, serait peu compatible avec l'égalité politique des États. La délégation belge demande simplement qu'un certain correctif soit apporté à l'inégalité fondamentale des États en ce qui concerne les dépenses et qu'il soit tenu compte, au moins partiellement, des possibilités financières des différents Membres de l'Organisation.

M. Rey fait remarquer que le budget ne cesse de s'accroître. Il attire tout particulièrement l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que chacun des États Membres connaît des difficultés budgétaires internes, notamment ceux qui ont été envahis pendant la guerre. L'Organisation elle-même est contrainte à faire des sacrifices. La semaine dernière, des crédits ont été refusés pour l'enregistrement des traités, ce qui est pourtant une des tâches qui incombent à l'Organisation en vertu de la Charte elle-même. Si l'Organisation ne dispose pas de moyens suffisants pour exercer ses activités obligatoires, il est inutile d'y ajouter des activités qui ne s'imposent pas.

Enfin l'Organisation des Nations Unies est un organisme jeune qui n'a pas encore acquis une très grande autorité dans les questions administratives et dont les services administratifs ne fonctionnent peut-être pas encore avec une perfection telle qu'ils méritent d'être donnés, dès maintenant, en exemple au monde entier.

La délégation de la Belgique considère donc qu'il serait sage de renvoyer cette affaire au Conseil économique et social. C'est lui qui a

which had proposed the study of that question. Now that the study had been carried out, it would be preferable to submit the results to the Council so that it could consider them and reach a decision in that respect. Nevertheless if the Assembly considered it necessary to reach a decision immediately on the principle of the proposal before it, the Belgian delegation would vote against the draft resolution.

Mr. MACHADO (Brazil), Rapporteur of the Fifth Committee, expressed surprise at the fact that the representative of Belgium was re-opening the discussion because the Fifth Committee had, to a great extent, taken into consideration the views of the Belgian delegation.

He had no intention of repeating the arguments which had been presented in detail to the Fifth Committee, but, nevertheless, he wished to clarify one point. The Belgian delegation in the Fifth Committee had claimed that the question ought to be referred back to the Economic and Social Council because that organ had considered it first. However, the Belgian delegation had not taken into consideration the fact that the General Assembly was seized of that question as a result of resolution 132 (VI) adopted by the Economic and Social Council, which had considered that the question involved a problem of general policy and budgetary implications which the Assembly alone was competent to handle. In addition, the General Assembly was the supreme organ of the United Nations in the economic and social field and certainly had the power to take action either directly or through the intermediary of the Economic and Social Council.

After its decision to reject the Belgian proposal by 23 votes to 10, the Fifth Committee had considered several solutions. It had discussed the question of principle, namely whether it was appropriate for the United Nations to help Governments to train administrators. Budgetary considerations had also been discussed. Certain delegations had adopted an extremely restrictive view regarding the scope of measures to be adopted by the United Nations within the framework of Chapters IX and X of the Charter. It seemed that they had not taken into consideration the fact that Articles 55 and 66 (paragraph 2) of the Charter provided for very broad powers in the field of economic and social co-operation.

A great many other delegations, however, had adopted the view that in economic development it was important to do away with one of the greatest obstacles, namely the lack of competent administrative personnel. Those delegations had pointed out that in helping Governments to train administrators, the United Nations

proposé l'étude de cette question. Maintenant que cette étude a été faite, il serait préférable de lui en soumettre les résultats afin qu'il les examine et qu'il se prononce à ce sujet. Toutefois, si l'Assemblée estime devoir prendre une décision dès maintenant sur le principe même de la proposition dont elle est saisie, la délégation de la Belgique déclare qu'elle votera contre ce projet de résolution.

M. MACHADO (Brésil), Rapporteur de la Cinquième Commission, s'étonne de voir le représentant de la Belgique rouvrir les débats, car la Cinquième Commission a tenu compte, dans une large mesure, du point de vue de la délégation de la Belgique.

Il n'a pas l'intention de répéter l'exposé des considérations qui ont été présentées en détail devant la Cinquième Commission, mais il désire toutefois préciser un point. La délégation de la Belgique a prétendu, devant la Cinquième Commission, qu'il convenait de renvoyer la question au Conseil économique et social puisque c'était cet organe qui l'avait examinée en premier. Mais la délégation de la Belgique n'a pas tenu compte du fait que l'Assemblée avait été saisie de cette question en vertu de la résolution 132 (VI) du Conseil économique et social qui avait considéré que cette question soulevait un problème de politique générale et avait des incidences budgétaires que seule l'Assemblée était compétente pour traiter. De plus, l'Assemblée générale est l'organe suprême des Nations Unies dans le domaine économique et social. Elle a certainement le pouvoir de prendre des mesures, soit par l'intermédiaire du Conseil économique et social, soit directement.

Après avoir décidé par 23 voix contre 10 de rejeter la proposition de la Belgique, la Cinquième Commission a examiné plusieurs solutions. Elle a discuté la question de principe — c'est-à-dire l'opportunité, pour les Nations Unies, d'aider les Gouvernements à former des administrateurs — et la question budgétaire. Certaines délégations ont adopté un point de vue extrêmement restrictif quant à la portée des mesures à prendre par les Nations Unies dans le cadre des Chapitres IX et X de la Charte. Elles ont semblé ne pas tenir compte du fait que les Articles 55 et 66 (paragraphe 2) de la Charte prévoient des pouvoirs très étendus dans le domaine de la coopération économique et sociale.

Un grand nombre d'autres délégations ont estimé, cependant, que lorsqu'il s'agit de développement économique, il faut s'attaquer à l'un des obstacles les plus importants, à savoir le manque de personnel administratif compétent, et elles ont fait remarquer qu'en aidant les Gouvernements à former des administrateurs,

would achieve two results. First of all it would increase the number of officials qualified to enter international organizations and would thus improve the geographical distribution of the personnel of the Secretariat. Then that procedure would enable improved implementation of decisions taken by the United Nations on economic matters. Actually the role of the United Nations was not only to adopt resolutions regarding economic and social progress; it should also create conditions which would make it possible to implement those resolutions.

Choosing from the various suggestions before it for practical application, the Fifth Committee had given preference to the suggestion which involved the smallest expenditure (16,000 dollars), namely the proposal of the Secretary-General himself. As a matter of fact, while admitting the usefulness of the plan proposed by the Brazilian delegation, a number of delegations had stressed the fact that its application should be deferred until 1950 in view of the budgetary difficulties for 1949. It was therefore not because of the restrictive interpretation of Chapter IX of the Charter by the Belgian delegation that the Committee had rejected the proposals of India, the United States of America or Venezuela, which the Brazilian delegation had then re-introduced as its own.

Mr. Machado concluded by pointing out that in a spirit of conciliation his delegation had accepted the draft resolution of the Fifth Committee although that draft did not give it complete satisfaction. He hoped that the General Assembly would approve the report and the draft resolution contained therein with its very limited budgetary implications.

Mr. René MAYER (France) wished to explain the reason for which the French delegation had not associated itself with the draft resolution before the General Assembly.

The French delegation fully recognized the importance of the problem of public administration. France had had and still had public and private centres which had trained many generations of both French and foreign administrators. The representative of France did not oppose the creation of a centre for training in public administration. But, as the representative of Belgium had pointed out, it was important to decide whether it was preferable to have centres for training in public administration in various countries, or to set up one international centre.

The French delegation considered that that question had not been given adequate consideration. It was premature to vote on a draft resolution which seemed to contain a contra-

l'Organisation des Nations Unies obtiendrait deux résultats : tout d'abord, elle augmenterait le nombre de fonctionnaires qualifiés pour entrer dans les organisations internationales, améliorant ainsi la répartition géographique du personnel du Secrétariat; ensuite, elle permettrait une meilleure exécution des décisions qu'elle aurait prises en matière économique. En effet, le rôle de l'Organisation ne consiste pas uniquement à adopter des résolutions relatives au progrès économique et social, elle doit également créer les conditions qui permettent l'application de ces résolutions.

Choisissant parmi les diverses formes d'exécution pratiques qui lui étaient suggérées, la Cinquième Commission a décidé de donner sa préférence à celle qui entraînait le moins de frais (16.000 dollars), c'est-à-dire à la proposition du Secrétaire général lui-même. En fait, de nombreuses délégations, tout en reconnaissant l'utilité du plan proposé par la délégation brésilienne, ont fait ressortir que sa mise en application devrait être ajournée jusqu'en 1950, étant donné les difficultés budgétaires de 1949. Ce n'est donc pas en raison de l'interprétation restrictive donnée au Chapitre IX de la Charte par la délégation de la Belgique que la Commission a rejeté les propositions de l'Inde, des États-Unis d'Amérique ou du Venezuela, que la délégation du Brésil avait reprises à son compte.

M. Machado termine en faisant remarquer que sa délégation a accepté, par esprit de conciliation, le projet de résolution de la Cinquième Commission, bien que celui-ci ne lui donnât pas entièrement satisfaction. Il espère que l'Assemblée générale acceptera le rapport et le projet de résolution correspondant, et dont les incidences budgétaires sont très réduites.

M. René MAYER (France) désire préciser les raisons pour lesquelles la délégation française ne s'est pas associée au projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie.

La délégation française reconnaît toute l'importance du problème de l'administration publique. La France a eu et a encore des instituts privés ou publics qui ont formé de nombreuses générations d'administrateurs, français et étrangers. Le représentant de la France n'est pas opposé à la création d'un institut d'administration publique. Mais, ainsi que l'a signalé le représentant de la Belgique, la question de savoir s'il est préférable d'avoir des instituts d'administration publique dans divers pays ou de créer un institut international est une question importante.

La délégation de la France considère que cette question n'a pas été suffisamment étudiée. Il est prématuré de voter sur un projet de résolution qui paraît contenir une contradiction puisqu'il

diction, in that it decided, at the present stage, to set up an international centre without the Economic and Social Council having considered the measures to be taken for its creation.

The representative of France proposed a slight amendment to the draft resolution so that the French delegation could support it more easily. The amendment was to delete the first paragraph and replace it by the second paragraph in which the words «for such a centre» would be replaced by the words «for an International Centre for Training Public Administration».

He considered it wise to allow the Economic and Social Council to study the question before deciding to set up such a centre.

The meeting rose at 1.05 p.m.

HUNDRED AND SEVENTY-FIRST PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 4 December 1948, at 3.30 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

98. Continuation of the discussion on international facilities for the Promotion of training in public administration : report of the Fifth Committee (A/746)

The PRESIDENT announced that the debate on this item being closed, the Assembly would proceed to vote on the draft resolution proposed by the Fifth Committee.

Mr. René MAYER (France), on a point of order, said that morning, at the 170th plenary meeting, his delegation had proposed certain amendments to the draft resolution which there had not been time to circulate. He asked that if it was not possible to vote on those amendments, the Assembly should vote on the draft resolution paragraph by paragraph. The French delegation would then vote against the first paragraph and propose minor amendments to the second paragraph.

The PRESIDENT stated that the French delegation would be in order in proposing its amendment.

décide, dès maintenant, la création d'un institut international sans que le Conseil économique et social ait étudié les dispositions à prendre en vue de sa création.

Le représentant de la France propose de modifier légèrement le projet de résolution afin de permettre à la délégation française de s'y rallier plus facilement. Il s'agit de supprimer le premier paragraphe et de le remplacer par le second, dans lequel les mots «la création de cet institut» seraient remplacés par les mots «la création d'un institut international d'administration publique».

Il estime en effet qu'il serait prudent de permettre au Conseil économique et social d'étudier la question avant de décider la création d'un tel institut.

La séance est levée à 13 h. 5.

CENT-SOIXANTE ET ONZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 4 décembre 1948, à 15 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

98. Suite de la discussion sur les mesures internationales propres à favoriser la formation professionnelle en matière d'administration publique : rapport de la Cinquième Commission (A/746)

Le PRÉSIDENT annonce que les débats sur cette question étant clos, l'Assemblée va se prononcer sur le projet de résolution proposé par la Cinquième Commission.

M. René MAYER (France), soulevant une motion d'ordre, indique que sa délégation a présenté le matin même, à la 170^e séance plénière, certains amendements à ce projet de résolution qui n'ont pu être distribués, faute de temps. Si ces amendements ne peuvent être mis aux voix, il demande que l'Assemblée procède au vote sur le projet de résolution, paragraphe par paragraphe. La délégation française votera alors contre le premier paragraphe et proposera quelques amendements de détail au deuxième paragraphe.

Le PRÉSIDENT déclare que l'amendement de la délégation française est recevable.